

ensemble les commandements de Sa dite Majesté à tous ceux qui commandent dans Port-Royal, Fort de Québec et Cap-Breton pour être les dites places et forts rendus et remis ez-mains de ceux qu'il plaira à Sa Majesté très-chrétienne ordonner, huit jours après que les dits commandements auront été notifiés à ceux qui commandent ou commanderont ez-dits lieux."

Par des lettres patentes en date du 4 septembre 1630 Sir William Alexander avait été créé baron Alexander, et vicomte de Stirling, et par d'autres lettres patentes du 14 juin 1633 il fut fait comte de Stirling et VICOMTE DU CANADA.

Mais là avec l'abus du pouvoir, la violation d'un traité dépassant toutes les bornes c'est de voir la concession ou le don fait à Sir William de la Nouvelle Ecosse et du Canada par Charles I ratifié par un acte du parlement d'Ecosse tenu par le roi lui-même.

Cet acte fut passé le 28 Juin 1633 c'est-à-dire plus d'un an après le traité de Saint-Germain-en-Laye par lequel l'Acadie et le Canada étaient rendus et restitués à la France.

On y lit en effet ce qui suit :

" Notre souverain Seigneur et les états du présent parlement ratifient et approuvent toutes les lettres patentes accordées par Jacques VI (Jacques I d'Angleterre) d'heureuse mémoire ou par notre dit Souverain Seigneur à William comte de Stirling et vicomte du Canada, ses hoirs et ayant cause des territoires de la Nouvelle-Ecosse et du Canada en Amérique et particulièrement une autre charte du même (Charles I), accordée par Sa Majesté sous le grand sceau du pays et domaine de la Nouvelle Ecosse en date du 12 juillet 1625, ensemble une autre charte accordée par Sa Majesté sous le grand sceau, de la rivière et golfe du Canada (St. Laurent) avec les frontières et les privilèges mentionnés dans la dite charte en date du 2 février 1628 " Ratifient aussi et confirment l'acte de la convention général des Etats de Holy-rude House du sixième jour de juin de l'année de Dieu 1630. où les dits Etats ont ratifié et approuvé les dignités et l'ordre de chevalier baronnete."

Ainsi donc point d'erreur possible, tout est confirmé par cet acte solennel, don de la Nouvelle-Ecosse, don du territoire du Canada, et jusqu'à l'ordre de chevalier baronnet de la Nouvelle Ecosse, et cela lorsque tous ces immenses territoires étaient rentrés en la possession du roi de France par le traité de 1632.

T. P. BEDARD.

(A continuer.)